

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen-ne.s, Socialiste et Écologistes et Citoyens.

Le prolongement de la ligne 10 du Métro, un projet incontournable pour la transition écologique de notre territoire !

CONSIDERANT que les villes de Paris, d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Charenton-le-Pont, ainsi que le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre (T12), sont mobilisés, notamment au travers de l'association « La Grande 10 », depuis plusieurs années en faveur d'un prolongement de la ligne 10 du Métro ;

CONSIDERANT que le prolongement de la ligne 10 du Métro est un projet ambitieux, au cœur d'un continuum de zones d'aménagement figurant parmi les plus importantes de France et du Grand Paris : Paris Rive Gauche dans le 13^e arrondissement de Paris, Ivry-Confluences à Ivry-sur-Seine, la future ZAC Vitry-Seine-Gare, la zone commerciale et industrielle du Quai Jules Guesde et la future ZAC de la gare Les Ardoines à Vitry-sur-Seine, ainsi qu'à proximité de la ZAC Bercy-Charenton et d'Alfortville ;

CONSIDERANT qu'en dix ans, les territoires concernés par le prolongement ont vu leur population croître de 10 % en moyenne, et que 60 000 habitants, 100 000 salariés, et 30 000 étudiants supplémentaires sont encore attendus d'ici à 2030 ;

CONSIDERANT que le prolongement de la ligne 10, était inscrit dans le Contrat de Plan État-Région dès 2013, et qu'il figurait dès 2013 aussi au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;

CONSIDERANT que grâce à notre mobilisation avec l'association La Grande 10, le projet est, depuis septembre 2024, de nouveau inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2022-2027 pour l'Île-de-France et dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental 2024-2030 (SDRIFe) ;

CONSIDERANT que le projet de prolongement de la ligne 10 est le fruit de deux décennies de travail politique et citoyen partagé à Paris et dans le Val-de-Marne, et qu'il répond à des enjeux structurants d'aménagement, de désenclavement et de réduction de l'empreinte écologique des transports ;

CONSIDERANT que ce prolongement de la ligne 10 du métro à partir de la Gare d'Austerlitz ouvrirait de nouvelles correspondances avec le RER C ; les lignes 5, 6 et 14 du métro ; le T3a ; le futur Tzen5 ; et évidemment la ligne 15 du Grand Paris Express ;

CONSIDERANT que l'État et la Région disent vouloir s'engager à poursuivre leurs efforts d'investissement pour la modernisation et le développement de l'offre de mobilité au Sud-est de Paris ;

CONSIDERANT la nécessité d'une baisse simultanée de notre empreinte carbone et de la pollution de l'air par les particules fines, et l'objectif qui en découle d'encourager le développement d'un réseau de transports collectifs suffisamment dimensionné pour substituer l'utilisation de l'automobile ;

CONSIDERANT que la poursuite du projet passe dès 2025 par la réalisation des études nécessaires dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) et son enveloppe « études » dédiée à hauteur de 120 Millions d'euros ;

CONSIDERANT déjà les nombreux vœux adoptés et votés unanimement par les élus locaux en 2022 dans toutes les collectivités membres de l'association La Grande10, et le soutien de la population du Val-de-Marne et de Paris ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

REAFFIRME, tout comme ses partenaires institutionnels et économiques réunis au sein de l'association « La Grande 10 », l'importance du projet de prolongement de la ligne 10 du Métro pour l'ensemble des territoires concernés ;

DEMANDE au ministre des Transports, au préfet de la Région Île-de-France, à Île-de-France Mobilités et ses administrateurs, de programmer dès cette année 2025 la réalisation de nouvelles études avec un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) pour la phase 1 du prolongement de la ligne 10 du Métro entre Paris-Austerlitz et Ivry-Gambetta, et de lancer les études de la phase 2 de ce prolongement entre Ivry-Gambetta et la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Vitry-sur-Seine Les Ardoines ;

EXIGE de l'État et de la Région Île-de-France qu'ils garantissent que soient clairement engagés les moyens prévus au CPER, et confirment l'objectif que le projet voit le jour à l'horizon 2032.
